

Le 21 juillet 2006

S. Exc. Mgr Terrence Prendergast, s.j.
Archevêque de Halifax
P.O. BOX 1527
Halifax N.S.
B3J 2Y3

Excellence,

Ayant pris connaissance de la lettre que vous avez adressée au Père Denis Laprise, le 7 juillet dernier, dans laquelle il est affirmé que notre mariage serait invalide, permettez-nous d'apporter à notre tour quelques précisions.

Effectivement, nous nous sommes unis devant Dieu, le 10 juin 2006, en la chapelle du Centre eucharistique et marial Spiri-Maria, à Lac-Etchemin. La messe de mariage fut célébrée par le Père Denis Laprise, oncle de Jean-Gabriel.

Même si notre mariage était prévu au départ en l'église paroissiale de Saint-Michel-de-Sillery, nous pouvons vous assurer que c'est librement et en pleine connaissance de cause, à la lumière de Dieu et des événements qui ont marqué notre cheminement préparatoire à notre union sacramentelle que nous avons choisi de nous marier à Spiri-Maria. En ce qui nous concerne, les circonstances qui nous ont conduits à prendre cette décision ont été bien acceptées et donc bien assumées.

De plus, des explications claires quant à une toute probable non-reconnaissance ecclésiastique de notre geste de la part des autorités concernées nous ont été données tant avant qu'après la célébration du mariage. C'est pourquoi ***nous attestons et certifions que personne n'a abusé de notre bonne foi.***

Informés en bonne et due forme de toute cette situation délicate, nous sommes néanmoins convaincus de la validité de notre mariage devant Dieu. Et, pour rien au monde, nous ne voudrions séparer maintenant ni jamais ce que Dieu a uni pour toujours.

Par souci de transparence, nous tenons à préciser le fait que, lorsque le Père Denis eut reçu de votre part l'interdiction de célébrer notre mariage, nous nous sommes mis dans un premier temps à la recherche d'un autre célébrant. Bien que nous ne savions pas qui pourrait bénir notre union, nous avons suivi et complété quand même les cours de préparation au mariage auxquels nous étions inscrits à la Paroisse Saint-Michel-de-Sillery.

Durant ces cours de formation, donnés par un couple responsable assigné, on a fait totalement abstraction de l'importance de la pureté pendant les fréquentations. On a mis plutôt l'accent sur l'utilisation des moyens de contraception et sur l'importance de l'épanouissement sexuel en insistant aussi sur les techniques qui stimulent la sensualité. À ce moment, nous avons fait part au couple de quelle manière nous vivions notre sexualité, c'est-à-dire selon les Commandements de Dieu et de l'Église, les mêmes que Moïse a reçus de Dieu sur le mont Sinai. Faisant partie de l'Église catholique, nous suivions ses commandements, nous gardant chastes et purs jusqu'à notre union et qu'ainsi mariés nous pratiquerions, si nécessaire, l'abstinence et la méthode naturelle de régulation des naissances.

C'est à la suite de toutes ces circonstances difficiles et de ces cours de préparation fort surprenants et pour le moins discutables que nous avons pris en conscience la décision de nous marier à Spiri-Maria.

Aussi, nous voulons témoigner notre reconnaissance à l'Oeuvre de l'Armée de Marie, et d'une façon spéciale au prêtre Fils de Marie qui nous a accompagnés durant la période de nos fréquentations, qui ont duré un an. Au cours des diverses rencontres, il nous a expliqué les enseignements de l'Église sur la vie commune des époux, et il nous a éclairés tant sur les exigences du sacrement du Mariage que sur les obligations morales et spirituelles qui concernent l'état matrimonial. Il nous a même encouragés à persévérer dans la vie de pureté et de chasteté. La prière du chapelet et la Communion quotidienne étaient nos priorités, de même que la confession régulière afin de nous conserver en état de grâce et de mieux nous préparer à notre future vie de couple et de famille.

Respectueusement vôtre,

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The signature reads "Jean-Gabriel Michaud Marie-Hélène Têtu".

Jean-Gabriel Michaud et Marie-Hélène Têtu